

La mairie engagée aux côtés des résidents en zones inondables



La mairie engagée aux côtés des résidents en zones inondables

La mairie de Vic-Fezensac s'engage aux côtés des particuliers qui résident en zones inondables

Saviez-vous qu'il existe une subvention de l'État (fonds Barnier) pour vous soutenir dans vos travaux face aux risques d'inondations (exemple : dispositif "batardeaux") ?

Le service urbanisme de la ville vous accompagne dans le montage de votre dossier :

05 62 58 10 10

urbanisme@ville-vic-fezensac.fr

Date limite de dépôt des demandes : lundi 25 septembre 2023

